

**Compte-rendu de la commission développement économique
et tourisme de la communauté de communes**

**Jeudi 19 juin 2014 à 17h30
au siège de la communauté de communes**

PRESENTS : M. Max IVAN, Président de la commission, M. Philippe de BEAUREGARD, M. Hugues MILLE, M. Daniel SANTANGELO, M. Stéphane VIAL, M. Vincent FAURE, Mme Isabelle DALADIER et Mme Mary Line BARBAUD, membres titulaires.

M. Olivier PROUTEAU, directeur général des services (DGS), Mme Béatrice MARTINI, directrice des finances, Mme Elodie SANCHEZ agent référent du service développement économique.

ABSENTS EXCUSES : Mme Maryvonne HAMMERLI (titulaire) et M. Alain BESUCCO (suppléant).

1- Installation de la commission et élection du vice-président

Il est procédé à l'installation de la commission. M. de BEAUREGARD est élu vice-président délégué.

2- Présentation de la réalisation de l'extension de la zone d'activité économique (ZAE) Joncquier et Morelles à Camaret sur Aigues

M. de BEAUREGARD demande au DGS de présenter cette question aux membres de la commission.

Le DGS rappelle qu'en 2010 la Communauté de communes a acquis 22 000 m² de terrain pour agrandir la zone d'activité Joncquier et Morelles. Cette acquisition foncière s'est faite par l'achat des terrains de M. DUPEYRE au prix de 786 000 €, conforme à l'estimation de France Domaine qui les avait évalués à 35 € le m².

La communauté de communes a également acquis une parcelle de 1299 m² appartenant à Monsieur BOUDIN au prix de 500 € et la commune de Camaret sur Aigues a rétrocédé une parcelle de 247 m² à la Communauté de communes pour l'euro symbolique.

Cette extension a permis l'aménagement de 16 nouvelles parcelles et du bassin de rétention.

Une consultation a été lancée pour attribuer le marché de travaux en vue de la viabilisation des parcelles.

Ce marché a été attribué aux entreprises EIFFAGE pour le lot 1 (terrassements, voirie, eaux pluviales), CG FERRE pour le lot 2 (énergie électrique, éclairage public, téléphonie) et PARCS ET JARDINS SERVICES pour le lot 3 (plantations et arrosage) pour un montant total de 465 000 €.

Le prix de vente a été voté par le conseil communautaire lors de sa séance du 22 mai 2013 et fixé à 65 € le m².

La commercialisation de ces parcelles a débuté en septembre 2013.

A ce jour, 13 contrats de réservation ont été signés, et un acquéreur potentiel s'est présenté pour la parcelle n°14.

Il ne reste donc plus que deux parcelles disponibles, la n°3 et la n°4.

Les contrats de réservation arrivent à échéance le 31 juillet prochain.

Monsieur de BEAUREGARD précise que 8 permis ont été déposés en Mairie de Camaret sur Aigues.

3- Point sur la commercialisation de la ZAE de Violès

Le lotissement artisanal intercommunal Saint Antoine à Violès

Huit parcelles ont été aménagées sur cette zone d'activité.

Le prix de vente a été fixé à 44 € le m².

A ce jour, trois parcelles ont été vendues à MM. SERGUIER (plombier), BUSNOULT (garage pour véhicules anciens) et la société SUCHANECK (électricité).

Deux compromis ont été signés avec la société VITI CONCEPT, spécialisée dans la vente de matériel viticole et la réalisation de caves, et avec M. DELPORTE qui souhaite implanter un garage automobile et une station de lavage. Ces compromis arrivent à échéance le 30 juin prochain.

Il reste à ce jour 3 parcelles de disponibles sur cette zone d'activité : les parcelles n° 5,7 et 8.

4- Bilan financier des opérations de zones

Mme MARTINI commente les deux documents remis aux membres de la commission et présentant pour chaque zone un bilan financier des dépenses et recettes.

Zone d'activité Jonquier et Morelles à Camaret sur Aigues

Un emprunt a été contracté en 2011 auprès de la Caisse d'épargne pour un montant de 800 000 € (avec un remboursement de 55 757,19 € d'intérêts). Une avance remboursable de 500 000 € a été prélevée sur le budget principal en 2012 afin de réaliser les travaux d'aménagement. Une prorogation du prêt relais de la Caisse d'épargne a été nécessaire en 2013 (avec un remboursement d'intérêts de 20 460 €).

Le coût des travaux d'extension du réseau d'assainissement (60 630,79 €) est supporté par le budget assainissement.

Le coût total de cette opération s'élève à 1 437 847,98 €.

Les recettes proviennent de la subvention allouée par le conseil régional PACA au titre des acquisitions foncières (40 463 €) et des ventes des 16 parcelles (produit attendu : 1 028 828 €).

Le déficit à supporter sera de 368 556,98 € une fois tous les lots vendus.

Zone d'activité Saint Antoine à Violès

Il est nécessaire de rappeler qu'au départ la réalisation de cette zone était un projet porté par la municipalité de Violès. En 2009, avec le transfert de la compétence développement économique à la communauté de communes, toutes les zones d'activité ont été transférées et sont devenues d'intérêt communautaire.

Pour le financement de cette opération, deux emprunts contractés par la commune de Violès ont été transférés à la Communauté de communes (le premier de 150 000 € en capital avec 8 418,75 € d'intérêts et le second de 17 764,75 € en capital avec 8 442,09 € d'intérêts).

Un troisième emprunt a été renégocié par la communauté de communes (109306,75 € en capital avec 7325,56 € d'intérêts et 3916,80 € de frais).

La communauté de communes a contracté un emprunt de 850 000 € et une avance de 500 000 € a été versée par le budget principal.

Le coût total de cette opération s'élève à 1 689 518,54 €.

L'excédent de fonctionnement de la commune a été transféré pour un montant de 47 268 € et la vente de 3 parcelles a généré une recette de 370 227 €.

Lorsque tous les lots auront été vendus, les recettes s'élèveront à 845 918 €. Le déficit à supporter sera de 843 600,54 €, une fois tous les lots vendus.

Mme BARBAUD rappelle aux membres de la commission le projet de création de cette zone qui était au départ porté par la municipalité de Violès. Les terrains avaient été achetés à l'époque où elle était encore maire de la commune au prix de 5 € le m².

Cette zone avait été créée pour maintenir le tissu artisanal local.

Les plans de chaque parcelle avaient été réalisés en concertation avec les acquéreurs potentiels.

Un pôle central devait être réservé pour la construction d'une pépinière d'entreprise.

Lors du changement de municipalité en 2008, le projet n'a plus été porté de la même façon.

M. VIAL demande si la communauté de communes va réaliser d'autres extensions ou créations de zones d'activités. Il pense plus particulièrement à la zone de « la Garrigue du Rameyron » situé à Sérignan du Comtat car la commune a de nombreuses demandes d'entreprises qui souhaiteraient s'installer dans cette zone.

M. IVAN précise qu'avant de réaliser d'autres extensions ou créations de nouvelles zones, il faut d'abord vendre les parcelles qui restent libres et apurer la situation financière.

M. MILLE fait observer qu'à la différence de l'extension de la zone de Camaret-sur-Aigues, celle de la commune de Violès est une mauvaise opération en terme financier.

5- Création d'un point info tourisme à Camaret sur Aigues

M. de BEAUREGARD explique que la commune souhaite ouvrir durant les deux mois d'été (juillet et août) un point d'information tourisme. La commune ne possédant pas de locaux, la municipalité a décidé d'installer ce point d'information à la Chapelle Saint-Andéol situé au centre de la commune et accueillant des expositions tout au long de l'année.

La commune de Camaret sur Aigues souhaite obtenir de la communauté de communes une aide technique pour la mise en place de ce point d'information (réalisation de signalétique, documentation touristique) et éventuellement une mise à disposition du personnel intercommunal pour la tenue de ce point d'information.

Le DGS lui rappelle ce que prévoient les statuts de la communauté de communes dans le cadre du transfert partiel de la compétence tourisme. Son champ d'intervention se limite à la coordination, la réalisation et la diffusion de documents de promotion touristique, ainsi que l'installation et l'entretien de la signalétique à vocation touristique.

L'aide technique demandée par la commune de Camaret sur Aigues au niveau de la réalisation de la signalétique est validée par le Président, mais en ce qui concerne la mise à disposition du personnel, il n'est pas possible de le faire au regard des statuts.

Néanmoins, une convention de mise à disposition de personnel peut être passée entre les deux collectivités. Mme MARTINI précise que, dans ce cadre, un agent pourrait être mis à disposition.

La municipalité de Sérignan du Comtat souhaite également rouvrir leur point d'information qui avait été fermé par la municipalité précédente. La commune dispose de locaux.

M. VIAL propose qu'une mutualisation des services entre les différentes communes puisse être envisagée.

La commune de Sérignan-du-Comtat possède des attraits touristiques comme l'Harmas ou le Naturoptère qui accueille environ 18 000 visiteurs par an (dont 7000 scolaires).

D'autres communes, comme Sainte-Cécile-les-Vignes qui dispose d'une maison du tourisme, seraient aussi favorables à cette mutualisation.

Les membres de la commission souhaitent avoir une réflexion sur la création d'un office de tourisme intercommunal, d'autant qu'elle pourrait devenir une compétence obligatoire des EPCI selon le projet de loi « *portant nouvelle organisation territoriale de la République* » en cours d'examen.

M. de BEAUREGARD précise que cet office de tourisme intercommunal devrait être une structure de coordination des points d'information communaux sans se substituer à eux.

6- Questions diverses

M. MILLE demande si l'achat par la commune d'un panneau lumineux pourrait être pris en charge financièrement par la Communauté de communes.

Il lui est répondu que cela n'entre pas dans les compétences de la Communauté de communes, puisqu'il ne s'agit pas de signalétique.

Monsieur de BEAUREGARD informe les membres de la commission qu'il a reçu en Mairie un courrier de la Chambre d'agriculture à propos de la mise en place de stations collectives de lavage des pulvérisateurs et autres engins agricoles.

Il souhaite que la communauté de communes soit porteuse de ce projet sur l'ensemble du territoire.

M. FAURE souhaite qu'une réflexion soit engagée à l'échelle intercommunale sur la réalisation d'aires de nettoyage pour les camping-cars.

Il précise qu'il s'agit d'une catégorie de touristes présente sur le territoire intercommunal mais pour lesquels rien n'est mis en place.

M. SANTANGELO précise que la commune de Piolenc a installé un dispositif en 2011 qui fonctionne bien. Ce sont les services techniques de la commune qui ont procédé à la réalisation des travaux (environ 200 €).